

Année scolaire 2024/2025

CALENDRIER DU COLLÈGE LE ROSAIRE

RENTRÉE 2024

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de 6^{ème} : **LUNDI 2 SEPTEMBRE** 8h30 – 15h00 (avec demi-pension, sauf pour les externes)

Pour les élèves de 5^{ème} : **LUNDI 2 SEPTEMBRE** 9h30 – 12h30 (sans demi-pension)

Pour les élèves de 4^{ème} : **LUNDI 2 SEPTEMBRE** 14h10 – 17h05

Pour les élèves de 3^{ème} : **LUNDI 2 SEPTEMBRE** 14h10 – 17h05

L'emploi du temps du collège débutera le **mardi 3 SEPTEMBRE** à 8h30 (demi-pension assurée).

Une PRÉ-RENTRÉE est prévue le **jeudi 29 août 2024 à 17h30** pour tous les **nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}**, ainsi que pour les **nouveaux 6^{èmes}** qui n'ont pu venir à l'accueil du 22 juin dernier.

La photo de classe aura lieu le jeudi 12 septembre.

HORAIRES

Un accueil des élèves demi-pensionnaires est assuré de 8h15 à 17h05, selon l'emploi du temps, et jusqu'à 18h pour les élèves inscrits à l'étude surveillée du soir (à partir du lundi 2 septembre).

L'accueil des élèves externes de 6^{ème} se fait de 8h15 à 11h35 puis de 13h (pour une reprise des cours à 13h10) à 17h05 ou 18h selon inscription à l'étude surveillée ou non.

Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps.

L'accès à l'établissement par le petit portillon sis 39, rue du Général de Gaulle, est possible uniquement pour les élèves ayant cours à 13h10, et pour les horaires intermédiaires de la journée. Les élèves externes qui reprennent leurs cours à 14h05 devront impérativement attendre l'ouverture du grand portail à 13h55, rue de la Forge, pour entrer dans l'enceinte de l'établissement.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES AU COLLÈGE LE ROSAIRE

TOUSSAINT : Jeudi 17 octobre après les cours au lundi 4 Novembre 2024 au matin ;

NOËL : Vendredi 20 Décembre 2024 après les cours au lundi 6 Janvier 2025 au matin ;


HIVER : Vendredi 14 Février 2025 après les cours au lundi 3 mars 2025 au matin ;

PRINTEMPS : Vendredi 11 Avril 2025 après les cours au lundi 28 Avril 2025 au matin ;

ASCENSION : Mercredi 28 Mai 2025 après les cours au lundi 2 Juin 2025 au matin.

L'établissement sera fermé le lundi 11 novembre 2024, les jeudis 1^{er} et 8 mai 2025, le lundi de Pentecôte (lundi 9 juin 2025)

Début des vacances d'été : La fin de l'année scolaire est fixée au 4 juillet 2025 après les cours. **Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du Diplôme National du Brevet** et vous sera communiquée dès que possible.

 Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer **RIGOREUSEMENT** aux dates prévues pour le début et la fin des vacances. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le contrat de scolarisation signé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années collège pourrait être remis en cause.

DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- Une réunion de parents par niveau est organisée en début d'année :

6^{ème} : vendredi 6 septembre 2024 à 18 h en salle de restauration

5^{ème} : lundi 9 septembre 2024 à 18 h en salle de restauration

4^{ème} : vendredi 13 septembre 2024 à 18 h en salle de restauration

3^{ème} : mardi 17 septembre 2024 à 18 h en salle de restauration

- Une réunion parents-professeurs individuelle

4^{ème} : vendredi 13 décembre 2024 à partir de 16h15

3^{ème} : mardi 17 décembre 2024 à partir de 16h15

6^{ème} : jeudi 9 janvier 2025 à partir de 16h15

5^{ème} : mardi 14 janvier 2025 à partir de 16h15

À QUI S'ADRESSER ?

Les échanges par mails respectent les règles de courtoisie relatives à toute relation de communication. Il est conseillé de privilégier la prise de rendez-vous via le carnet de liaison. La déconnexion est un droit qui s'applique à chacun.

CONCERNANT LA SCOLARITÉ

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

À L'UN DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- En sixième : Madame GAUVRIT
- En cinquième : Monsieur LANDUREAU
- En quatrième : Madame BELLAIR
- En troisième : Monsieur DUCROCQ

Pour ce qui concerne le suivi de la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis, l'orientation, les propositions du conseil de classe... ou tout problème important concernant l'intégration de votre enfant au collège. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

- Concernant la vie scolaire

AUX RESPONSABLES DE PÔLE DE VIE SCOLAIRE

- En sixième : Madame ARAGON
- En cinquième : Monsieur BIENASSIS
- En quatrième : Monsieur DI MEO
- En troisième : Madame LAHAXE

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur, tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi des absences et retards.



Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au 01 34 18 38 00 au plus tard le matin même du jour de l'absence.

À QUI S'ADRESSER ? DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE

A LA DIRECTRICE ADJOINTE DU COLLÈGE : Madame MELOU

Pour les situations particulières et exceptionnelles.

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDINATEUR : Madame DAQUIN

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via Madame Christine GRELIER, Assistante du Chef d'établissement, sur le site Notre-Dame-de-Bury à Margency.

AU SERVICE COMPTABILITÉ

Madame GALLO pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE

Madame BINET pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de sortie, bourses, etc.

L'ACCUEIL DU ROSAIRE : Madame MALTO

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 18 h
Mercredi de 7 h 45 à 13 h

Toute correspondance sera adressée à

COLLÈGE LE ROSAIRE
39, rue du Général de Gaulle
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
01 34 18 38 00
collegerosaire@bury-rosaire.fr

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison.

Tout élève inscrit au Collège Le Rosaire s'engage à respecter intégralement ce règlement.

DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un courrier ou mail via Ecole Directe adressé au responsable de vie scolaire de l'enfant et à la directrice adjointe.
Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.

CARNET DE LIAISON

Les élèves du collège sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et **non confidentielle** entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.

Il comporte également des feuilles de suivi du travail et du comportement que nous vous demandons de consulter régulièrement. Des manquements réitérés conduisent à des sanctions.

En cas de perte ou de détérioration de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€, auprès du responsable de vie scolaire du niveau.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Les bulletins trimestriels et les bulletins de suivi des acquis scolaires sont envoyés via École Directe. **Ils sont à télécharger et à conserver. Aucun duplicata ne sera fait.**

BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**
Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé (ni écriture, ni dessin) sous peine de devoir être racheté.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge ; le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

En cas de perte ou de détérioration de ce badge, il doit être renouvelé contre paiement de 10 € par carte bancaire en ligne à partir de l'espace Famille Ecole Directe. Le responsable de vie scolaire remettra son nouveau badge à l'élève.

En cas d'oubli, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être pénalisé.

LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants peuvent se servir de manuels scolaires, de manuels numériques et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires qui seront distribués à la rentrée le seront en échange d'un chèque de caution, qui sera débité en cas de perte ou de détérioration.

Nous vous invitons à **inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin et à les couvrir d'une couverture plastique non-collante, dès le début de l'année.**

⚠ CHÉQUE DE CAUTION

Le bon état des livres scolaires est garanti par un chèque de caution de 150 euros à apporter le jour de la rentrée, à l'ordre de l'ASMBR.

Il sera précisé au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures par niveau est disponible sur la centrale d'achats SCOLEO.

www.scoleo.fr

Ce service aux familles est mis en place par l'APEL Bury-Rosaire

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

L'établissement scolaire peut organiser des sorties dans un objectif pédagogique précis. Celles-ci permettent d'assurer une activité d'enseignement sous une forme et dans un lieu différents (visite d'un monument, d'un musée, représentation théâtrale, journée de cohésion ...). Si le Pass culture vient parfois en soutien de la contribution des familles, un budget prévisionnel d'une centaine d'euros est à prévoir pour l'année, à réajuster en fonction du projet de classe. Concernant d'éventuels voyages scolaires, l'information vous sera communiquée en début d'année.

TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet. **Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport.** Les élèves changeront de vêtements après le sport. Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits.**

Pendant la journée les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.

OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. En fin d'année, les vêtements et objets non récupérés sont donnés au Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif ou à l'accueil.

ASSOCIATION SPORTIVE

- Voir circulaire jointe.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par Mme GOUILLY, enseignante documentaliste, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent y faire des recherches, y emprunter certains documents et y participer aux différentes activités proposées.

Parcours avenir :

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation des actions seront mises en place de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Mme LAHAXE (3^{ème}) ou Mme ROLIN (5^{ème}-4^{ème}), le professeur principal et le responsable pédagogique sont les interlocuteurs de choix pour les familles sur ce sujet.

Nous attirons l'attention des parents et des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux se mettre en projet, et de ne pas attendre la fin de l'année de 3^{ème} pour connaître les choix possibles pour réaliser ces projets.



STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 3^{ème}

Du 16 au 20 décembre 2024 inclus. Nous recommandons aux élèves de se mettre en recherche de stage dès maintenant. La convention de stage sera disponible dès la rentrée. Il vous faudra l'éditer en 3 exemplaires afin de la faire compléter par l'employeur et le Collège. Le stage devra se dérouler impérativement aux dates mentionnées ci-dessus.

INFIRMERIE : lundi – mardi – jeudi – vendredi, à partir de 10h



En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). **Elle n'est en aucun cas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles** (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...). Nous invitons les familles dont les enfants ont un PAI à contacter l'infirmière dès la rentrée scolaire : infirmerierosaire@bury-rosaire.fr

A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à **l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu début octobre à 20h à Bury.**

LES ENTRÉES ET SORTIES

Jusqu'à nouvel ordre le plan **VIGIPIRATE alerte attentat** est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement. Nous vous remercions de votre collaboration en vous présentant à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.

SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense dans la rue du Général de Gaulle, les élèves sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.

Vous diminuerez les risques d'accident pour votre enfant en lui demandant :

- De rentrer dans le collège dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs sont sources de danger aux heures de grande circulation, il est évidemment ***interdit aux élèves de ressortir du collège*** après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- De rentrer dans l'établissement en descendant de sa trottinette, de son vélo ou de son cyclomoteur.
- De veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade.

En outre, les règles de sécurité routière sont à respecter comme :

- Toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite.
- Ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs.

Bien se rappeler que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

Nous vous demandons instamment de ne pas stationner sur la chaussée, de ne pas déposer vos enfants devant le portail du collège et de ne pas y faire demi-tour. Un parking se trouve à proximité, au niveau de la gare.

Nous vous rappelons la valeur de l'exemple, ainsi que le passage par vos enfants de deux niveaux de l'attestation de sécurité routière en 5^{ème} et en 3^{ème}.

Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail des véhicules automobiles ; de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.

Un garage, **non couvert et non gardé**, à l'intérieur du collège, est à la disposition des élèves pour les deux roues, qui doivent être attachés (établissement non responsable en cas de détérioration ou de vol).

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2024 – 2025

Isabelle MELOU
Directrice adjointe du Collège

Céline DAQUIN
Chef d'Établissement Coordinateur